

Users' Group - Groupe de travail "Belgian Grid"

Réunion du 28 janvier 2014

Présents: W. Aertsens (INFRABEL)
J.-P. Bécrot (GABE)
P. Claes (FEBELIEC)
S. Gabriels (SPF Economie, Direction Energie)
T. de Waal (FEBEG)
B. De Wispelaere (FEBEG)
A. Detollenaere (ODE)
S. Harlem (FEBEG)
B. Massin (EFET)
G. Meynckens (FEBELIEC)
N. Pierreux (Belpex)
F. Van Gijzeghem (ODE)

D. Zenner (Président), E. Cloet, I. Gerkens (ELIA)
T. Desmet, P. Buijs (partiellement, ELIA)

Excusés: S. Aerssens (FEBELIEC)
D. Vangulick (ORES)
B. Gouverneur (SYNERGRID)

Agenda

1. Projet de rapport du 18/11/2013
2. Accès flexible – Mécanisme de compensation – Premières réflexions
3. Raccordement au réseau 36 kV – Présentation générale
4. TF Implementation Strategic Reserves – Informations générales
5. Divers
 - 5.1. Expérience Sharepoint ENS Platform
 - 5.2. Règlement d'ordre intérieur – Version finale
 - 5.3. Agenda de travail pour 2014

1. PROJET DE RAPPORT DU 18/11/2013

Vu le délai de communication du projet de PV, l'approbation du PV est reportée au prochain WG Belgian Grid.

2. ACCES FLEXIBLE – MECANISME DE COMPENSATION – PREMIERES REFLEXIONS

Le Président du WG Belgian Grid présente la proposition d'Elia relative au mécanisme de compensation présenté en décembre 2013 à la Beleidsplatform de la VREG (présentation Elia « Vergoeding van flexibele toegang voor decentrale productie uit hernieuwbare bronnen en kwalitatieve WKK – Beleidsplatform VREG 16/12 »). L'input du WG Belgian Grid serait utile pour affiner la proposition d'Elia.

Elia précise que la discussion se passe pour le moment uniquement au niveau régional, vu la répartition des compétences. Des discussions ont aussi lieu en Wallonie avec le groupe de travail Reflex. Elia est demandeuse que les modèles de mécanisme de

compensation soient harmonisés au maximum, même si des nuances régionales sont maintenues.

Elia précise aussi qu'il s'agit d'une proposition qui nécessite encore d'être concertée avec les gestionnaires de réseau de distribution.

La proposition relative au mécanisme de compensation s'articule sur 3 axes: les conditions d'application, la détermination du volume d'énergie, la conversion de ce volume en compensation. Selon Elia, une base décrétole est indispensable pour garantir ce mécanisme.

1. Conditions d'application

Un niveau minimal de flexibilité sans compensation est proposé (la « bande flexible »). Cette proposition est faite par Elia en accord avec les GRDs. Si l'activation de la flexibilité est supérieure à ce volume, la compensation peut alors intervenir. Elle est indépendante des incidents pouvant survenir sur le réseau, dont l'indemnisation est réglée dans les contrats. La bande flexible serait constante dans le temps. Le représentant d'EFET fait remarquer qu'un tel concept lui semble contraire aux conclusions du groupe de travail REDi, qui proposait une période temporaire sans compensation, dans l'attente d'un renforcement du réseau. Le représentant d'ODE demande si la bande flexible serait appliquée seulement aux futurs projets ou également aux unités de production existantes. Les développeurs de projet devront tenir compte de la bande flexible pour évaluer la rentabilité de leurs projets.

Le mécanisme devrait aussi disposer d'un élément incitatif pour que les projets viennent dans les zones favorables; ceci est en phase avec les conclusions du groupe de travail REDi. La proposition d'Elia intègre un paramètre de délai de renforcement du réseau : la compensation serait activée après écoulement du délai de renforcement du réseau. Le délai de renforcement du réseau pourrait être prolongé pour prendre en compte les retards de permis, lorsque le gestionnaire de réseau a fait tout ce qu'il pouvait pour réaliser ces travaux de renforcement dans les temps. Elia insiste sur l'importance d'établir un mécanisme de compensation qui évite le développement non-harmonieux ou sous-optimal du réseau.

Le représentant de GABE demande si le mécanisme de compensation pourrait tenir compte du délai dans lequel un projet est annoncé, à savoir si c'était un délai suffisant pour renforcer le réseau avant la mise en service. Il fait le parallèle avec les annonces d'arrivée ou de renforcement de la charge. Si l'annonce est réalisée très tardivement, on pourrait imaginer que le mécanisme de compensation ne soit pas activé. Elia rappelle que de nombreux projets ne sont pas connus longtemps à l'avance avec certitude de réalisation et que les projets devraient aller en priorité dans les zones opportunes déjà identifiées. Elia continuera à développer son réseau, notamment pour renforcer les zones choisies par les autorités pour accueillir ces productions. Elia se réfère à son étude '[Onthaalcapaciteit decentrale productie in Vlaanderen – 2011-2020](#)' qui identifie ces zones favorables en Flandre.

2. Volumes de référence

Des volumes de référence seront établis par technologie. A la demande du représentant d'EFET, Elia précise que les nuances régionales, la durée de vie, les processus techniques sont à l'étude pour pouvoir se rapprocher au mieux du volume réel de production. Il faudra aussi tenir compte des spécificités des parcs offshore qui peuvent être réduits au prorata. Le représentant d'EFET identifie un risque de distorsion si les activations d'accès flexible sont prises en compte ex-post dans les statistiques d'élaboration des volumes de référence. Il faudrait des populations suffisamment mixtes et neutres.

Le représentant de ODE demande des précisions sur l'applicabilité du 'facteur K'. Selon Elia, il découle d'une moyenne des productions de tous les profils similaires sur une période longue, qui peut être affinée par région, par type de production, par localisation. L'unité individuelle concernée est alors comparée à cette moyenne.

Un représentant de FEBEG, s'il approuve la démarche de proposer un mécanisme de compensation, demande comment il va s'articuler avec le système de compensation prévu au contrat CIPU. Le président du WG précise que la notion de congestion est indépendante de la gestion du balancing: on résout un problème local et non pas un déséquilibre global de la zone. Le contrat CIPU couvre beaucoup plus d'aspects que la congestion. Il vise uniquement les unités supérieures à 25 MW, alors que l'accès flexible s'applique aussi aux unités raccordées aux GRDs. Il faudra donc veiller à une cohabitation harmonieuse entre le contrat CIPU et l'accès flexible.

3. Mécanisme de compensation

Le mécanisme de compensation est différent selon que l'activation de l'accès flexible intervient avant ou après le clearing du marché DAM. La plupart des congestions apparaissent après le clearing du marché ; dans ce cas, on prévoit de neutraliser le périmètre de l'ARP. Elia précise au représentant de FEBEG que la proposition de neutralisation du périmètre de l'ARP vise également les unités de production situées en distribution.

S'agissant de la perte des certificats verts, Elia reste neutre dans le débat mais peut soutenir la proposition de la VREG, ainsi que d'autres solutions qui pourraient être envisagées. Selon le représentant d'EFET, les liens avec le contrat CIPU ne sont pas abordés et cette approche n'est pas neutre pour les producteurs.

Un représentant de FEBELIEC relève que tout mécanisme de compensation sera pris en charge par les tarifs, alors que cette problématique ne concerne que les producteurs.

Pour FEBEG, cette proposition est un premier pas positif pour les producteurs. La fédération voudrait présenter sa vision à la prochaine réunion. Le président du WG Belgian Grid confirme que le sujet sera remis à l'agenda du prochain du WG.

3. RACCORDEMENT AU RESEAU 36 kV – PRESENTATION GENERALE

Elia présente les principes du raccordement aux réseaux 36 kV, étant donné que ce niveau de tension se situe à la frontière entre les activités de distribution et de transport local géré par Elia (présentation Elia « Aansluitingen op 36 kV-net »). Cette tension a été développée historiquement dans certaines zones du pays pour l'alimentation de la moyenne tension et des industriels. Actuellement, elle trouve un regain d'intérêt pour raccorder la production décentralisée.

Afin de pouvoir mieux accueillir cette production décentralisée, Elia et les gestionnaires de réseau de distribution ont convenu de développer le réseau 36 kV selon une répartition bien définie des tâches.

A la question du représentant de FEBELIEC sur le monopole de la distribution à ce niveau de tension, Elia précise que la licence des gestionnaires de réseau de distribution en Flandre a été élargie à 36 kV et que chaque région a son propre régime juridique sur ce point. En pratique, il faut des accords entre les opérateurs pour gérer ces réseaux, tant sur les plans de tension que sur leur étendue géographique.

La solution retenue se base sur la situation existante. Elia et les GRDs coopèrent pour connaître au mieux les capacités réservées à chaque niveau de tension et dans les deux périmètres. Le développement du plan de tension 36 kV est prévu uniquement dans les zones où il existe et où un besoin est clairement identifié, notamment pour des clusters fonctionnels de production décentralisée. Ces derniers ne reprennent pas de charges et ne peuvent pas non plus être assimilés à des CDS vu leur étendue géographique. Ces 'hubs 36 kV' sont raccordés directement à un poste Elia; on y raccorde des boucles 36 kV de type distribution. Elia crée donc un point d'injection en 36 kV qui est mis à disposition de la distribution.

4. TF IMPLEMENTATION STRATEGIC RESERVES – INFORMATIONS GENERALES

Elia vient présenter le contexte et les objectifs de la nouvelle Task Force Implementation Strategic Reserves (ou TF ISR), dont la première réunion se tiendra le 17 février (présentation Elia « Strategische reserves »). La TF ISR est nécessaire pour mettre en œuvre le Plan Watholet qui prévoit des réserves stratégiques pour affronter les problèmes de sécurité d'approvisionnement en hiver. Une adaptation de la loi est en cours. Le besoin annuel en réserves stratégiques doit aussi être estimé, afin que le Ministre puisse fixer le volume requis. Elia doit réaliser une analyse probabiliste de ces besoins sur base de plusieurs hypothèses. En fonction de l'adaptation de la loi et de la décision du Ministre sur les volumes nécessaires, les réserves stratégiques pourraient être actives dès l'hiver 2014-2015. Le planning de mise en œuvre du concept et des règles opérationnelles applicables est donc très serré.

C'est pourquoi Elia met en place cette TF ISR de façon proactive, avec pour objectifs d'informer les acteurs concernés et de permettre une consultation adéquate sur des sujets spécifiques. A la demande d'un représentant de FEBEG, Elia précise que les détails des modalités de consultation seront discutés en TF ISR, sur base des exigences de la CREG et des points à soumettre à consultation.

Le représentant de GABE souligne que la manière dont les charges pourraient participer aux appels de réserves stratégiques n'est pas encore claire. Il faudrait tenir compte du potentiel de développement du produit ICH existant plutôt que de créer un nouveau service auxiliaire. En outre, les charges industrielles ne peuvent pas être mises à disposition durant une longue période.

Elia rappelle que les volumes de réserves stratégiques visent à répondre à des problèmes de sécurité d'approvisionnement et donc pas des problèmes de balancing typique. Ces problèmes surviendraient avant que les futures unités de production ne soient disponibles. La TF ISR aura notamment pour mission de préciser le type de charges qui pourraient être mises à disposition et la diversification requise.

5. AUTRES POINTS – DIVERS

5.1. Agenda de travail pour 2014

Le Président du WG Belgian Grid rappelle que les discussions relatives au mécanisme de compensation en cas d'activation de l'accès flexible seront poursuivies à la prochaine réunion.

Le représentant de GABE demande que l'état d'avancement des projets de codes européens soit présenté, afin que les fédérations belges puissent donner leur input. Il faut constater que les projets de code liés aux thématiques du WG Belgian Grid sont déjà très avancés; ce type de discussions se poursuit actuellement dans d'autres WG du Users' Group. Le WG Belgian Grid relève que la révision du règlement technique fédéral représentera une grande charge de travail mais qu'il a été décidé d'attendre que

les projets de codes européens soient suffisamment mûrs pour réaliser l'exercice de transposition en droit belge.

Le Président du WG Belgian Grid fait appel aux membres pour qu'ils communiquent tout sujet de réflexion pertinent en WG Belgian Grid.

5.2. Expérience Sharepoint ENS Platform

Elia rapporte les résultats de l'expérience « Sharepoint » et de l'usage de la plateforme mise à disposition, notamment, des membres du WG Belgian Grid. Elia a relayé les difficultés auxquelles les membres ont été confrontés pour y accéder et pour l'utiliser, lors de l'évaluation de cet outil.

Après analyse du feedback des différents groupes pilotes, il a été décidé de garder cet outil au sein d'Elia. Quant aux membres du WG Belgian Grid, ils préfèrent poursuivre le travail du WG avec les outils existants (pages web et courriers électroniques), ce qui est acté par le président du WG Belgian Grid.

5.3. Règlement d'ordre intérieur

Elia présente la version modifiée du règlement d'ordre intérieur, sur base des discussions qui ont eu lieu lors de la dernière réunion plénière du Users Group. Le représentant de GABE souhaite qu'Elia examine si le règlement d'ordre intérieur doit distinguer entre les membres du Users' Group cités par le règlement technique fédéral et les autres acteurs de marché représentés au sein du Users' Group.

Le Président du WG Belgian Grid demande de relire la proposition de révision du règlement d'ordre intérieur et de faire part des dernières remarques à Elia dans les deux semaines.

* * *

La prochaine réunion du WG Belgian Grid sera fixée par Doodle en mars 2014.

Une réunion commune avec le WG System Operation est prévue le 3 mars ; elle portera sur les capacités d'importation commerciales et physiques du réseau Elia.